



Résolution du Parti socialiste suisse Approuvée par le Congrès les 3 et 4 décembre 2016 à Thoune

Pour un renforcement du pouvoir d'achat

Nous constatons que les salarié-e-s ont vu une baisse de leur pouvoir d'achat, ces dernières années, d'une façon conséquente. Cela est dû à l'indice du pouvoir d'achat (IPC) qui n'a pas intégré les primes de l'assurance maladie ainsi que les loyers. Une grande partie des classes défavorisées ont droit aux subsides des cantons ou des communes qui aident les citoyennes et citoyens qui n'ont pas des salaires suffisants pour pouvoir vivre décemment.

La classe moyenne inférieure n'est pas logée à la même ancienne, leur revenu ne leur permet pas de recevoir des subsides, ces personnes n'arrivent pas non plus à pouvoir supporter des problèmes inhérents aux bons fonctionnements des familles, par exemple : dentiste, accident, participation aux frais médicaux entre autres.

C'est dire que la classe moyenne s'appauvrit chaque année de plus en plus. Je pense que nous ne voulons pas ressembler à des états encore plus contaminés par l'idéologie néo-libérale.

Ces problèmes sont dus, lors des négociations entre les syndicats et le patronat. Ces dernières années ; l'indice est négatif (environ moins de 0,2 à 04 %), ce qui provoque une non-entrée en matière des revendications, en effet, lors des négociations salariales ! Les employeurs se soumettent à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) pour faire valoir le renchérissement. Et ces dernières années, le renchérissement des primes des caisses maladie a été largement sous-estimé, car l'IPC n'en tient pas suffisamment compte. Le PS doit demander une réforme de l'IPC auprès du Conseil fédéral et du parlement plus crédible et solidaire pour l'ensemble de la population, qui est plus proche de la réalité que vivent les citoyennes et citoyens.

L'autre facteur est le prix des loyers qui est totalement extravagant et dépasse les limites de la décence et ne permet pas aux travailleuses et travailleurs en général de pouvoir trouver des logements qui correspondent à leur revenu.

Les dépenses des primes de l'assurance maladie et le prix des loyers doivent être intégrés dans l'indice des prix à la consommation.